



Vol en supermarché

Par Tydje

Bonjour

Je suis convoqué à la gendarmerie pour une procédure me concernant. Il s'agit apparemment de vol de spiritueux et d'alimentation dans un supermarché. Je n'ai pas été interpellé sur le moment. J'ai furtivement vu des photos de vidéosurveillance dans le dossier que tenaient les gendarmes quand ils sont venus m'apporter ma convocation. Impossible de dire si on me reconnaît ou non. Je pense qu'il m'ont retrouvé grâce à ma voiture. J'ai rendez vous jeudi au commissariat. Dois je avouer ou attendre de voir les preuves qu'ils ont contre moi ? Peut on me reconnaître malgré le port du masque ? Quelles peines je risque ? J'ai volé 2-3 bouteilles d'alcool et de la nourriture. J'ai un casier vierge. Merci d'avance pour vos réponses. Cordialement

Par ESP

Bonjour,

Dois je avouer ou attendre de voir les preuves qu'ils ont contre moi ?

Sur le plan juridique, vous pouvez supposer que plus vous faites preuve de bonne volonté, moins la peine peut être lourde.

Concernant la peine prévue par la loi; 3 ans de prison et 45.000 ? d'amende, mais n'ira pas jusque là si vous n'êtes pas multi récidiviste.

Outre une amende, vous pouvez être puni par de la prison (avec sursis?), du travail d'intérêt général ou une convocation du délégué du procureur pour un rappel a la loi.

[url=https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/savoie/savoie-ils-volaient-bouteilles-alcool-supermarches-deux-individus-finissent-prison-1898724.html]https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/savoie/savoie-ils-volaient-bouteilles-alcool-supermarches-deux-individus-finissent-prison-1898724.html[/url]

[url=https://www.ouest-france.fr/normandie/avranches-50300/avranches-deux-mois-de-prison-ferme-pour-vol-a-l-etalage-7115576]https://www.ouest-france.fr/normandie/avranches-50300/avranches-deux-mois-de-prison-ferme-pour-vol-a-l-et-alage-7115576[/url]